RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois **Commune de Minzier (74270)**	**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal** **Séance du 10 mars 2025** Par suite d'une convocation en date du 27 février 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi **10 mars 2025** à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12 **Délibération n° 11_2025**	**Etaient présents** : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES, Christophe VADON Carole ETTORI Alexandre BAUDET Céline GEORG Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. **Absents excusés** : Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG), André MORARD (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET), Gaëlle MESSINA **Absents** : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE **Secrétaire de séance** : Christelle DEROBERT

Objet : VOTE DES TAXES LOCALES

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025, soient :

Taxe d'habitation (TH) : 14.05 %,
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20.53 %,
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.70 %.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET	Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT